



A Tous PNC

AIR FRANCE

www.unac.asso.fr

navigants@unac.asso.fr

Jeudi 29 septembre 2016

PREAVIS D'OCTOBRE LEVÉ

UNE SORTIE DE CRISE

Depuis le 24 août, nous avons eu plusieurs réunions avec la Direction sur la suite de la négociation. Dès le 2 septembre, nous écrivions dans un tract, les points suivants:

«Pour l'UNAC, un passage de nos règles en unilatéral n'est pas acceptable ne fut-ce que pour quelques mois. La contractualisation de nos règles de travail est profondément inscrite dans l'ADN de l'UNAC.

Si notre objectif est toujours d'aboutir à un accord d'ici l'échéance de notre accord actuel, nous entendons la proposition de la Direction de prolonger ce dernier par avenant. Pour autant, un avenant, ça se négocie. C'est comme la confiance, ça ne se décrète pas.

En ce qui concerne l'UNAC, nous ne saurions nous contenter d'un avenant qui ne ferait que prolonger l'Accord Collectif PNC actuel de 3 mois, sans acter certaines orientations significatives, ainsi que certaines avancées qui faisaient consensus dans le premier round de négociation ».

Nous avons formulé ces demandes très clairement tout au long de nos réunions qui étaient aussi des négociations de sortie de crise. Il n'est toujours pas question pour nous d'accepter de l'unilatéral. Une prolongation par avenant négocié a du sens puisque le projet stratégique peut avoir un impact sur la négociation.

NOS DEMANDES

- la prolongation de l'accord collectif du PNC 2013-2016 et ses avenants, l'accord PNC dont la base normale d'affectation est MRS, NCE ou TLS et le Protocole sur les mesures d'accompagnement de l'accord collectif du PNC, jusqu'à la fin février,
- la **mise en application au 1er novembre** du paiement des RADD LC comme MC sans contrainte liée aux effectifs, ainsi que la possibilité de poser les journées joker à J-2, y compris le week-end. Par ailleurs, nous demandons de proposer le paiement des RADD U (35 J) afin de solder les compteurs en cours,
- l'engagement de traiter dans la négociation de l'amélioration des plannings (visibilité, stabilité, développement des DDA...),
- l'engagement de négocier le chapitre H, encadrement PNC,
- l'engagement d'ouvrir un chantier de réflexion dans le but de contractualiser les règles de définition d'un périmètre de l'emploi et de promotion PNC au regard de l'activité à produire.

REPONSE DE LA DIRECTION

Nous avons reçu un courrier de réponse de la Direction hier dans l'après-midi, acceptant l'ensemble de nos demandes. Il ne s'agit pas de la signature d'un avenant qui reste encore à négocier en plénière en début de semaine, mais d'un engagement écrit de la Direction.

Madame la Présidente,

Nous avons bien reçu votre courrier du 27 septembre 2016 concernant la prolongation de l'Accord Collectif PNC.

Notre volonté est de parvenir avec les Organisations Syndicales représentatives à un avenant de prolongation de l'Accord Collectif PNC jusqu'au 28 février 2017, plutôt qu'une reconduction unilatérale, pour donner du temps à la négociation d'un accord plus durable après la présentation du projet "Trust Together" début novembre 2016.

La conclusion d'un "Accord Cadre" plus large qu'un simple avenant, que vous proposez ainsi que les autres Organisations Représentatives, peut être un moyen d'y parvenir et nous nous inscrivons dans cette perspective.

Dans ce cadre, nous vous confirmons que la direction de l'entreprise proposera dans l'Accord Cadre :

- la prolongation à l'identique jusqu'à fin février 2017 de l'accord collectif PNC 2013-2016 et ses avenants, de l'Accord PNC dont la base normale d'affectation est MRS NCE ou TLS, et du Protocole Transform 2015 sur les mesures d'accompagnement de l'Accord Collectif PNC ;
- la mise en application à partir du 1er novembre 2016 du paiement des RADD « Exploitation » et « pour composition d'équipage réduite », sur Long-Courrier et sur Moyen-Courrier, sans contrainte liée aux effectifs ainsi que la possibilité de poser les journées joker à J-2, y compris le week-end. Quant à la mesure du paiement des RADD U, elle sera traitée en dehors de l'Accord Cadre ;
- l'engagement de la Direction de traiter dans la négociation les sujets d'amélioration des plannings : visibilité, stabilité, développement des DDA,... ;
- l'engagement de négocier un chapitre spécifique concernant l'encadrement PNC ;
- l'engagement d'ouvrir un chantier de réflexion pour définir les volumes d'emploi et de promotion PNC au regard de l'activité à produire.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.



Georges DAHER
Directeur des Relations Sociales PN

Cette sortie de crise ne présage en rien de ce que sera le futur accord PNC. Une réunion doit se tenir la semaine prochaine pour formaliser ces engagements dans un accord cadre. Ceci nous permet de continuer la négociation en toute cohérence, comme nous le faisons depuis de très nombreux mois.

VOTRE CONFIANCE NOUS ENGAGE